

Le 29 mars 2023

COMMUNIQUE DE PRESSE

SIGNATURE DU CONTRAT TERRITORIAL DE SANTE MENTALE DES VOSGES : UN ENGAGEMENT COLLECTIF

Après l'adoption du Projet territorial de santé mentale issu d'un diagnostic approfondi partagé par tous les acteurs, les Vosges disposent désormais d'un contrat territorial de santé mentale (CTSM) signé ce mercredi 29 mars 2023 par Virginie CAYRE, Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Grand-Est et Laure Vukasse, Administratrice du GCS-GSM88, en présence de Valérie Michel-Moreau, Préfète des Vosges.

Le CTSM formalise les engagements réciproques de tous les signataires pour améliorer la santé mentale et les parcours de santé liés à des troubles psychiques dans les Vosges. Il décline le Projet Territorial de Santé Mentale (PTSM) à travers 28 actions concrètes, en cohérence avec la feuille de route nationale de la santé mentale et de la psychiatrie.

Dans le cadre de la Loi de modernisation de notre système de santé de 2016, la démarche d'élaboration du Projet Territorial de Santé Mentale (PTSM) a débuté. Le département des Vosges dispose d'un Groupement de Coopération Sanitaire – Groupement en Santé Mentale des Vosges (GCS-GSM88) associant le Centre Hospitalier Ravenel, l'Association Vosgienne pour la Sauvegarde de l'Enfance, de l'Adolescence et des Adultes (AVSEA), la Fédération Médico-Sociale (FMS) et l'Union Nationale de Familles et Amis de personnes Malades et/ou handicapées psychiques (UNAFAM), en étroite collaboration avec la Délégation Territoriale des Vosges de l'Agence Régionale de Santé Grand Est, il a été retenu pour porter le PTSM.

Ce projet a d'abord débuté par un diagnostic territorial partagé réalisé courant 2019. Il s'est fondé à la fois sur des indicateurs territoriaux, environnementaux et sociaux, sur les résultats de l'enquête explorant les freins et ruptures du parcours des personnes vivant avec des troubles psychiques menée auprès des professionnels et usagers ainsi que le travail de groupes de réflexion composés de l'ensemble des acteurs du territoire. Cinq thématiques ont ainsi été abordées:

- accès au diagnostic et aux soins psychiatriques,
- situations inadéquates,
- accès aux accompagnements sociaux et médico-sociaux,
- accès aux soins somatiques,
- prévention et gestion des situations de crise.

A l'issue de ce travail, de nombreuses réunions se sont tenues en 2020 et 2021 pour co-construire la feuille de route et le plan d'action que constitue le PTSM88. Une version finalisée autour de 8 axes et 24 fiches-action a été arrêtée en janvier 2023. L'aboutissement de ces travaux se traduit par la signature du CTSM. L'Agence Régionale de Santé Grand Est et les acteurs du territoire représentés par le GCS-GSM88 qui ont fixé une feuille de route pour 5 ans dans l'objectif d'améliorer l'accès des personnes concernées à des parcours de santé et de vie de qualité, sécurisés et sans rupture.

Les 8 axes retenus sont les suivants :

1. Favoriser l'accès aux soins en luttant contre la stigmatisation, la discrimination et le renoncement aux soins

2. Renforcer la coordination interprofessionnelle pour une approche globale de la prise en charge et la construction du parcours des patients souffrant de troubles psychiques
3. Assurer l'accès pour tous à l'ensemble des dispositifs en mettant en réseau les ressources et en développant « l'aller vers »
4. Repérer précocement les situations à risques à tous les âges
5. Se connaître, se former pour mieux travailler ensemble et éviter les ruptures dans les parcours de vie
6. Engager une politique active de rétablissement et de réhabilitation psychosociale
7. Compléter et densifier le maillage des étapes de la démarche d'insertion pour concrétiser le concept de rétablissement
8. Développer une démarche de démocratie sanitaire intégrant les usagers et leur entourage dans une approche citoyenne du champ de la santé mentale tout en veillant au respect de leurs droits

Contact presse :

ARS Grand Est : ars-grandest-presse@ars.sante.fr